## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE JUDO DE SEINE MARITIME

## Le 21 JUIN 2014 à LILLEBONNE

## RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES Mr. Michel LEBRETON et Mr. Eric ROUXEL POUR L'ANNEE CIVILE 2013

Aux termes de la mission de participation aux contrôles des comptes annuels qui nous a été confiée par le Comité de JUDO de SEINE MARITIME, nous déclarons que les comptes annuels se rapportant à l'exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, sont caractérisés, notamment par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN	158 335,78	Euros
TOTAL DES PRODUITS	217 717,96	Euros
TOTAL DES CHARGES	213 114,92	Euros
RESULTAT NET	-4603,04	Euros

Ces comptes ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournies par votre Comité.

Ces travaux qui ne constituent pas un audit, ont été conduits en conformité avec les dispositions de l'ordonnance du 19.09.1945, avec les normes générales et les normes de travail spécifiques à la mission de présentation édictées par l'Ordre des Comptables.

En outre, s'agissant d'une association, organe décentralisé de la FFJDA, les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles applicables aux associations.

Nous proposons à l'Assemblée générale d'adopter les comptes présentés par votre Comité et de lui donner quitus de sa gestion pour l'exercice de 12 mois du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

Les vérificateurs aux comptes M. LEBRETON et M. ROUXEL